

Stabilisation des prix agricoles—Loi

Le projet de loi stipule que les trois participants contribueront également au financement du programme et que la quote-part du gouvernement ne dépassera pas 6 p. 100 des recettes nettes des producteurs participants.

Un certain nombre de changements ont été apportés au projet de loi qui avait été d'abord présenté à la Chambre en janvier. Selon ces changements, qui seraient rétroactifs au 1^{er} janvier, le programme de stabilisation pourrait s'appliquer pendant moins longtemps que la période d'un an prévue dans la mesure à l'origine. La formule de soutien des prix pour les programmes de stabilisation serait différente de celle que prévoit la loi actuelle. Le projet de loi prévoit l'ouverture d'un compte au Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral.

La principale difficulté qu'éprouve le gouvernement relativement au projet de loi est de savoir s'il obtiendra la pleine participation du secteur de la viande rouge. Les producteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario ont signifié qu'ils étaient prêts à participer au programme et ils représentent une partie très importante des producteurs de viande rouge au Canada. Cela représente environ 94 p. 100 des producteurs de bétail d'abattage; quelque 88 p. 100 des naisseurs; 94 p. 100 des éleveurs de seconde main; 79 p. 100 des éleveurs d'agneaux; et 57 p. 100 des éleveurs de porcs.

Il reste à savoir si les producteurs de la Colombie-Britannique, du Québec et des trois provinces Maritimes participeront au programme. S'ils n'appuient pas le projet de loi, il est douteux que la mesure puisse contrer la tendance à la balkanisation qui semble exister maintenant dans les domaines de la production et de la mise en marché de la viande rouge au Canada.

L'été dernier, le gouvernement fédéral s'est bien gardé d'appliquer les principes de stabilisation des prix au porc vendu sur le marché canadien. De toute évidence, nous ne voulons pas violer nos engagements aux termes du GATT sur le marché américain parce que le subventionnement de la production aux fins du commerce international risque d'entraîner l'imposition de droits compensatoires. C'est pour cela qu'on a imposé des droits de douane compensatoires sur le porc Canadien aux États-Unis et que le département du Commerce, fait actuellement enquête à ce sujet.

Le projet de loi établira un programme national qui tiendrait compte des importations de viande rouge aux États-Unis et à d'autres marchés pour empêcher que nous contrevenions à nos engagements du GATT.

Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire cet après-midi dans quelle mesure le gouvernement a réussi à obtenir la collaboration des autres provinces qui n'adhèrent pas encore au programme. Si le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'est pas disposé à faire le nécessaire pour entamer des négociations avec ces autres provinces, le programme ne sera pas aussi efficace et utile que nous le voudrions.

Un article de la Presse canadienne daté du 8 mai fait état de cette incertitude. Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta exprimait sa préoccupation au sujet de la proposition et son désir qu'elle soit modifiée si son gouvernement décidait de

participer au programme. Il avait aussi signalé que bon nombre de producteurs de bœuf du Canada sont convaincus que le gouvernement fédéral les a abandonnés quand il a relevé les contingents des pays membres de la Communauté économique européenne. La Chambre se rappellera que ces contingents ont été fixés à environ 5.9 millions de livres pour 1985 en septembre dernier. Le gouvernement semble prêt à faire passer ces contingents à plus de 20 millions de livres. L'effet sera foudroyant sur le secteur. Je suis sûr que c'est ce qui a inspiré le ministre albertain de l'Agriculture à tenir les propos suivants que rapportait un article de la Presse canadienne, le 8 mai:

Nous sommes toujours perdants en agriculture. Le Canada importe beaucoup de viande. La concurrence ne nous fait pas peur, tant que les importations ne sont pas subventionnées.

L'inquiétude des producteurs par suite de l'augmentation des quotas de viande de bœuf provenant de la Communauté économique européenne ressort de ces propos.

Ce projet de loi ne vise pas à subventionner la production en permanence, mais à procurer de l'aide quand le prix chute de façon spectaculaire. Le prix du porc a dégringolé ces dernières semaines à la suite des droits compensateurs que les États-Unis ont imposés. Ces droits seront maintenus jusqu'à la fin de juillet, à moins qu'ils ne soient alors prolongés pour une année complète.

Cette mesure aura l'avantage de supprimer les importantes fluctuations du prix de la viande rouge. Elle ne constitue pas en soi de mécanisme de commercialisation, puisqu'elle n'est pas destinée à fournir des débouchés aux produits de viande rouge. Mais elle renferme un mécanisme de stabilisation en cas de baisse spectaculaire des prix. Il sera donc intéressant d'en examiner les dispositions en détail lors de l'étude en comité. Ainsi, le comité de l'agriculture devra déterminer quelles provinces sont disposées à prendre part au programme, afin d'éviter une balkanisation très poussée de l'industrie de la viande rouge, car le Québec possède un vaste programme par lequel il accorde des paiements de stabilisation, certaines provinces Maritimes en ont un qui est également intéressant, alors que plusieurs autres provinces, celles qui ont manifesté de l'intérêt, n'ont pas légiféré sur cette question et ne prévoient pas d'aide semblable.

● (1520)

Voilà certaines des inquiétudes que me cause cette mesure. J'espère que le ministre obtiendra la collaboration de toutes les provinces et que les plus récalcitrantes accepteront de participer au programme. La situation dans le secteur de la viande rouge est lamentable comme elle ne l'a pas été depuis des années. On doit l'attribuer non seulement à la baisse constante du prix des denrées, mais encore aux taux d'intérêt élevés que nous avons connus et à la diminution de la valeur foncière qui a supprimé, ces dernières années, l'avoir propre de bien des jeunes producteurs agricoles. Tous ces facteurs, joints à la hausse continue des frais de production, sans compter les frais compensateurs imposés depuis quelques mois sur le porc et les produits du porc, ont eu des conséquences désastreuses.